



D.2025.05.07.1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Mai 2025

1 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

1.1 – Demain Mobilités ! : bilan des garants de la concertation, enseignements et suites données au plan de mobilité

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mai, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Trautmann)	
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice		X (M. Lubac)	
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Contexte

Par délibération D.2024.02.07.3.1 le comité syndical de Tisséo Collectivités a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan de mobilité à l'échelle du ressort territorial.

Par délibération D.2024.10.16.3.1 le comité syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'organisation d'une concertation préalable à l'élaboration du plan de mobilité entre le lundi 18 novembre 2024 et le dimanche 16 février 2025.

Cette concertation visait à :

- Faire connaître la démarche d'élaboration du plan de mobilité de l'agglomération toulousaine.
- Discuter de l'état des lieux de la mobilité, des projets programmés d'ici 2030 et de l'évolution de la mobilité au-delà de 2030.
- Débattre des enjeux et des orientations du plan.
- Recueillir des contributions permettant à Tisséo Collectivités de formuler les objectifs du plan et d'élaborer les scénarios.

A la demande de Tisséo Collectivités, deux garants ont été désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour veiller au respect du droit à l'information et à la participation.

Des modalités de concertation complémentaires ont été mises en place pour proposer un cadre d'expression au plus grand nombre, en particulier aux personnes traditionnellement éloignées des dispositifs de conception des politiques publiques.

Les **45 rendez-vous proposés** ont permis de recueillir la parole d'une diversité d'acteurs : élus, associations, employeurs, salariés, artisans, commerçants, jeunes, habitants, usagers des transports, etc.

2 500 participations ou contributions ont été recensées :

- 2 grandes réunions publiques > 220 participants
- 16 débats mobiles > 530 contributions
- 9 ateliers participatifs > 240 participants
- 8 conversations > 330 participants
- 10 ateliers avec le kit > 230 participants
- 1 site Internet > 800 contributions sur la carte des idées et 100 questions posées
- 49 cahiers d'acteurs

En complément, un panel d'habitants de l'agglomération a été constitué. Après avoir bénéficié d'une acculturation aux enjeux, via l'audition d'experts et de témoins, il a rendu un avis citoyen.

Bilan des garants

Les garants avaient la responsabilité de dresser le bilan de la concertation. Celui-ci a été rendu public le lundi 17 mars 2025. Il est consultable sur le site Internet de la CNDP (www.debatpublic.fr/plan-de-mobilite-de-la-grande-agglomeration-toulousaine-5575) ainsi que sur celui de la concertation (www.demainmobilites.fr). Il est également joint à la présente délibération.

Dans ce document, les garants rendent leur avis sur le déroulement de la concertation. Ils indiquent notamment que :

« la mise en œuvre d'une variété de modalités de concertation a permis une participation conséquente du point de vue quantitatif mais surtout, sur le plan qualitatif » ;

« Le dossier de concertation établi par Tisséo Collectivités, comme les explications qu'il a apportées, en réunion et sur le site internet, en réponse aux questions du public, ont été reconnues de qualité » ;

« une diversité de points vue a été exprimée et avec une grande variété de profils parmi les personnes participant ».

En page 15, ils concluent que **les droits à l'information et à la participation ont été respectés**.

Une synthèse des arguments exprimés lors de la concertation est ensuite proposée.

D'autre part, les garants demandent d'indiquer les **suites à donner** à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse lors de la concertation.

Ils formulent également des **recommandations** portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du plan ou sur la prise en compte des avis des participants.

Le bilan des garants a été partagé avec les acteurs de la mobilité (commission mobilité Toulouse Métropole du 19/03/25, comité technique PDM du 20/03/25) et avec les représentants de la société civile (commission des grands employeurs du 31/03, comité des partenaires du 7/04).

Enseignements tirés de la concertation par Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités remercie l'ensemble des participants à la concertation pour leur mobilisation et leurs contributions à l'élaboration du plan de mobilité.

Un compte rendu de la concertation a été rédigé et figure en pièce jointe à cette délibération. Il rappelle son objet, ses objectifs et les modalités proposées. Il rend compte de la participation et restitue les points de vue exprimés sur l'état des lieux de la mobilité, les enjeux, les orientations, etc. Le parti pris est de rendre compte de la diversité des arguments, sans pondération par le nombre de contributions.

Les principaux enseignements que Tisséo Collectivités tire de cette concertation sont les suivants :

Sur le déroulement de la concertation :

- Les différentes modalités de concertation proposées ont donné lieu à plus de 2 500 participations (incluant à la fois les participants aux différents événements de la concertation et les contributions déposées sur le site internet dédié à la concertation ou sous forme de cahiers d'acteurs). **La concertation a permis d'informer un large public sur la démarche d'élaboration du plan de mobilité et de recueillir les besoins, attentes et propositions.**
- **La diversité des modalités proposées ainsi que la durée importante de la concertation ont permis de toucher une grande diversité de publics à l'échelle de la grande agglomération et au-delà**, y compris des personnes souvent éloignées des dispositifs de conception de politiques publiques de mobilité. A ce titre, la mise en place d'un panel citoyen, la tenue d'ateliers avec le conseil municipal des enfants et des collégiens de Toulouse et l'organisation de débats mobiles dans de multiples endroits de l'agglomération ont été particulièrement opportuns et appréciés des participants.

- L'accessibilité de certaines modalités de la concertation aux personnes en situation de handicap a parfois été jugée insuffisante par certains participants, notamment lors de la réunion publique de lancement. Tisséo a entendu ces expressions et s'est efforcé d'y répondre en complétant les mesures à destination des personnes en situation de handicap. A titre d'exemple, l'interprétation simultanée en langue des signes a été proposée lors de la réunion publique de clôture.

Sur l'état des lieux de la mobilité dans la grande agglomération toulousaine :

- Tisséo a présenté dans le cadre de la concertation un état des lieux de la mobilité dans la grande agglomération toulousaine, les projets programmés d'ici 2030 et des hypothèses d'évolution de la mobilité au-delà de 2030. **Les différents constats présentés sur l'état actuel des mobilités ont été dans l'ensemble partagés par les participants**, qui ont souvent enrichi l'état des lieux présenté par le partage de leurs expériences, satisfactions et insatisfactions dans les mobilités du quotidien. **Des critiques ont été formulées au sujet de l'offre de transports en commun en dehors de Toulouse.** La persistance de la congestion routière en dépit de la baisse de l'usage de la voiture et du développement des modes actifs et des transports en commun fait également l'objet de questionnements.
- **Plusieurs demandes de précision de l'état des lieux ont été recueillies** au cours de la concertation : des demandes sur les offres de transport actuelles ou à venir (quel redéploiement du réseau de bus suite à la mise en service de la ligne C ?) et sur la fréquentation des réseaux de transport (Tisséo et liO), des demandes de traitements complémentaires de l'enquête mobilité 2023 (EMC²) ou d'études complémentaires pour préciser en particulier les spécificités par territoires, publics et modes, plusieurs propositions d'indicateurs à prendre en compte dans l'évaluation des pratiques de mobilité et des offres de transports en commun. Des premières réponses à ces demandes ont pu être apportées durant la concertation par Tisséo Collectivités et ses partenaires, sur la foire aux questions proposée sur le site de la concertation et lors des ateliers et des conversations.

Sur les enjeux et objectifs proposés par Tisséo pour le plan de mobilité :

- **Les enjeux et objectifs proposés par Tisséo ont été dans l'ensemble partagés par les participants.** Certains ont estimé que ces enjeux et objectifs étaient trop généraux et pas suffisamment déclinés en objectifs chiffrés.
- **De nombreux participants ont souligné l'importance des enjeux d'amélioration du cadre de vie** et de diminution des pollutions sonores et atmosphériques liés à l'usage de la voiture. Des participants ont suggéré de préciser dans le plan de mobilité l'objectif de diminution du trafic automobile.
- En matière de cohésion sociale et territoriale, **les participants partagent largement l'objectif de garantir le droit à la mobilité des personnes vulnérables et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. Les questions de l'équité territoriale et de la justice spatiale** sont fréquemment mises en avant par les participants à la concertation, pour assurer le droit à la mobilité de l'ensemble des habitants de la grande agglomération.
- **L'enjeu de favoriser le dynamisme économique a fait consensus sur le besoin de faciliter les mobilités des salariés** de l'agglomération. Certains participants questionnent l'opportunité de favoriser la croissance démographique et l'attractivité de la métropole toulousaine.
- En matière de lutte contre le changement climatique, **les enjeux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ont été souvent évoqués et partagés** dans les expressions recueillies, tandis que l'adaptation au changement climatique a fait l'objet de peu de contributions.
- En matière de préservation des ressources et de la biodiversité, les expressions recueillies évoquent principalement la **diminution de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols.**

Sur les orientations proposées par Tisséo pour le plan de mobilité :

- **Le développement des alternatives à la voiture a fait l'objet de la majorité des contributions.** De très nombreuses propositions ont été recueillies pour **développer le vélo, la marche à pied, le réseau Tisséo, le réseau liO train et le SERM, à la fois pour améliorer les mobilités du quotidien des usagers et pour favoriser le report modal en rendant ces alternatives à la voiture plus attractives.** Différents leviers communs aux modes actifs et aux transports en commun sont identifiés par les participants : le renforcement de l'équité territoriale en termes de desserte, d'aménagements et d'offre de services entre Toulouse, sa proche périphérie et le reste de l'agglomération, le développement de l'intermodalité et des tarifications intégrées, l'apaisement de la cohabitation entre les usagers des différents modes, la prise en compte des besoins d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le développement d'actions de communication et de sensibilisation.
 - Concernant spécifiquement les transports en commun, **les participants souhaitent améliorer les fréquences, amplitudes horaires et performances des lignes actuelles (notamment de bus, métro et TER), et développer la desserte en bus et TER des zones périphériques de la grande agglomération.** Des demandes de lignes transversales ont été exprimées, en complément des lignes radiales. Dans les zones urbaines, certains souhaitent développer en priorité les transports en commun de surface ; d'autres souhaitent développer le réseau de métro. Il est également demandé l'amélioration de l'accessibilité économique des transports en commun et de l'expérience voyageurs (renforcement de l'information des usagers et du confort).
 - Concernant spécifiquement les modes actifs, il est notamment proposé d'**améliorer et développer les aménagements cyclables et piétons afin de favoriser leur continuité, leur sécurité, leur lisibilité et leur accessibilité.** Pour favoriser en particulier le report modal vers le vélo, plusieurs suggèrent également de développer des solutions de stationnement, de location (dont l'amélioration de l'offre VélôToulouse) et de réparation. Des propositions sont aussi faites pour développer l'apprentissage des modes actifs, et amener spécifiquement les cyclistes à mieux respecter le code de la route et les autres usagers.
- Vis-à-vis de l'articulation entre l'aménagement territorial et urbain et les politiques de mobilité, les nombreuses propositions recueillies visent principalement à **réduire les besoins de déplacements et les distances à parcourir**, à favoriser les alternatives à la voiture et à **rendre l'utilisation de la voiture individuelle moins attractive, notamment en limitant la place de la circulation des voitures individuelles en ville et les possibilités de stationnement automobile.** Concernant ces deux derniers leviers, le niveau de contrainte nécessaire dans les mesures à mettre en place fait débat. Certains participants proposent de faire de la réduction de l'attractivité de la voiture une orientation dédiée du plan de mobilité (PDM), mentionnant explicitement l'enjeu de réduire la place de la voiture. D'autres considèrent que de telles mesures réduiraient les libertés individuelles.
- Concernant l'usage partagé de la voiture, **le développement de solutions de covoiturage et d'autopartage a fait l'objet de nombreuses propositions pour faciliter l'accès à ces solutions et les rendre davantage attractives**, en complément du développement des modes actifs et des transports en commun.
- L'orientation relative à la transition énergétique des véhicules a donné lieu à l'expression d'une diversité de points de vue : différentes propositions ont été recueillies visant à **favoriser l'électrification des véhicules motorisés**, mais plusieurs participants **questionnent la priorité de cette orientation** par rapport notamment au développement des alternatives à la voiture.
- **L'orientation proposant de donner à tous l'accès à une mobilité durable a été largement partagée par les personnes ayant participé.** Celles-ci ont souvent insisté sur la nécessité de réduire la dépendance à la voiture dans un esprit de justice sociale et spatiale, en prenant en compte l'ensemble des publics et des territoires de l'agglomération. **L'opportunité des projets**

d'infrastructures routières visant à fluidifier le trafic automobile a fait débat, certains les estimant nécessaire pour faciliter les mobilités des habitants des bassins périphériques, d'autres souhaitant leur arrêt pour ne pas générer de trafic routier supplémentaire et éviter leurs impacts environnementaux.

- Le développement d'une logistique durable a été moins évoqué par les participants. Les expressions recueillies portent non seulement sur **l'adaptation des pratiques des opérateurs et des infrastructures logistiques**, mais également sur **l'évolution des habitudes des habitants** en matière notamment de livraison à domicile.
- Peu évoquée au cours de la concertation, l'adaptation au changement climatique a surtout été discutée à l'aune de **l'adaptation de l'aménagement des espaces publics à la hausse des températures**.

Sur les suites de la démarche d'élaboration du plan de mobilité :

- Le calendrier d'élaboration du plan a fait l'objet d'interrogations, notamment l'horizon d'approbation du plan de mobilité, en 2028, qui a été jugé lointain. Plusieurs participants ont demandé la **mise en place de mesures à plus court terme**. Sur ce point, il est rappelé dans la partie suivante les principales actions programmées d'ici à 2030.
- Plusieurs demandes ont été exprimées sur la prise en compte dans l'élaboration du PDM des autres documents de planification territoriale et des territoires limitrophes du ressort de Tisséo Collectivités. Il est également demandé d'assurer la **bonne articulation entre l'élaboration du PDM et celle du SERM toulousain**.
- Plus largement, l'enjeu d'une élaboration partenariale du PDM a été soulignée : il est demandé la **mise en place d'une gouvernance partagée** avec les autres acteurs publics du territoire compétents en matière de mobilité et d'aménagement, les associations d'usagers, les employeurs.
- Au-delà de la phase de concertation préalable, des demandes ont été formulées de **poursuite de l'information et du dialogue avec le public** au fur à et mesure de l'élaboration du plan.

Pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation, Tisséo Collectivités s'engage à prendre plusieurs mesures, détaillées dans la dernière partie de la délibération.

Rappel des actions engagées par Tisséo et ses partenaires d'ici 2030 en matière de mobilité

Les exercices précédents de planification ont permis de définir une stratégie de mobilité jusqu'à l'horizon 2030. Les acteurs compétents en matière de mobilité (Etat, Région, Département, intercommunalités, Tisséo, etc.) ont programmé des investissements pour développer les infrastructures et l'offre de service de mobilité.

Le réseau de transports en commun urbains Tisséo va poursuivre son développement avec :

- L'extension du réseau de métro (création de la ligne C et prolongement de la ligne B) ;
- L'adaptation du réseau de tram (mise en place de la ligne Aéroport et doublement de la fréquence du T1 entre le MEETT et Odysud) et du réseau de bus ;
- La création des nouvelles lignes Linéo (n°7 et 12), des lignes express Muret – Toulouse et St Lys – Colomiers et la mise en place de la nouvelle desserte de l'ouest toulousain.

L'offre sur le réseau Tisséo augmentera de 15 % entre 2023 et 2029.

Plusieurs pôles d'échanges seront créés ou reconfigurés pour faciliter l'intermodalité. La ligne C proposera cinq connexions avec le réseau ferroviaire. Deux nouvelles gares ferroviaires seront créées au niveau de la station La Vache et de la future station Labège Gare. Par ailleurs, 1 500 places de stationnement vélo, 2 600 places de stationnement voiture en parcs relais ainsi que des aires de covoiturage seront créées pour faciliter l'accès à la ligne C et en diffuser les bénéfices dans tous les territoires.

La ligne C est par ailleurs le vecteur d'un projet de territoire : une démarche de « pacte urbain » vise à définir la stratégie d'urbanisation le long de la nouvelle infrastructure, la programmation des pôles d'échanges et les principes d'aménagement des espaces publics aux abords des stations. Elle intègre les enjeux de cadre de vie et ambitionne de favoriser le report modal et de rééquilibrer l'offre de services et d'équipements entre territoires.

Des investissements importants vont également permettre de développer de nouvelles capacités de transport par le train sur les branches ouest et nord de l'étoile ferroviaire.

Les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT) ont pour objectifs d'accueillir dans de bonnes conditions les circulations TGV depuis l'extrémité de la Ligne Grande Vitesse (LGV) jusqu'à la gare de Toulouse-Matabiau, et de développer l'offre de service liO TER sur le nord toulousain. Ces aménagements prévoient la mise à 4 voies de la section Toulouse – Saint-Jory, le réaménagement de toutes les gares situées entre Castelnau-d'Estrétefonds et Toulouse, la création d'une gare au contact de la station de métro La Vache (qui pourrait être mise en service dès 2027) ainsi que la création des haltes de Fenouillet – Saint-Alban et Lalande-Eglise. Le nombre de circulations quotidiennes passerait de 58 trains en 2024 à 92 trains en 2031.

L'axe Toulouse – L'Isle Jourdain devrait également bénéficier d'aménagements permettant d'en augmenter la capacité d'emport. Cela facilitera l'accès au pôle d'échanges de Colomiers, qui accueillera la ligne C du métro.

Ces deux axes Nord et Ouest constitueront les premières composantes ferroviaires du Service Express Régional Métropolitain (SERM) et seront articulés avec la ligne C du métro (connexions à Colomiers Gare et à La Vache).

Le projet de Halle des Mobilités (sous maîtrise d'ouvrage de la Région Occitanie) permettra de répondre à la hausse de fréquentation du pôle Matabiau attendue avec l'arrivée de la LGV et de la ligne C du métro. A horizon 2028, il connectera sur plusieurs niveaux la gare historique, les deux stations de métro A et C, la station de bus Marengo, les espaces publics en surface ainsi que les ouvrages de stationnement du secteur. Il comprendra également une Vélostation de 1 000 places en souterrain, dans un espace fermé et sécurisé.

L'aménagement de plusieurs pôles d'échanges multimodaux au niveau de gares sur d'autres axes de l'étoile ferroviaire toulousaine est également à l'étude. C'est le cas de la gare de Pins-Justaret et, dans les territoires limitrophes du ressort territorial, des gares de Castelnau d'Estrétefonds, de Gragnague, de Saint-Sulpice-sur-Tarn, de Villefranche de Lauragais et de Cintegabelle.

Le réseau cyclable va poursuivre son développement avec en particulier la réalisation d'un « Réseau Express Vélo » (REV) à l'échelle de la grande agglomération. Il s'agit d'un réseau d'aménagements cyclables proposant des itinéraires sécurisés et confortables. Il apportera une réponse aux besoins de déplacement de longue distance, comme les trajets entre domicile et travail ; il sera également adapté pour les autres déplacements du quotidien. Sa mise en œuvre relève de la maîtrise d'ouvrage de Toulouse Métropole sur le territoire métropolitain, et de celle du Département de la Haute-Garonne sur les autres communes du ressort territorial, Tisséo gardant un rôle de coordinateur de sa mise en œuvre.

Le Réseau Express Vélo sera constitué de 430 km d'aménagement :

- 2 lignes circulaires, l'une autour du centre-ville élargi, l'autre autour de Toulouse.
- Des lignes radiales desservant les principales centralités urbaines, les grandes zones économiques, les équipements publics d'intérêt métropolitain, les pôles d'échanges multimodaux du réseau structurant de transport en commun.

D'ici fin 2025, près de 210 km d'aménagement du Réseau Express Vélo auront été réalisés.

De nombreux aménagements en faveur des vélos sont prévus, en plus du REV, dans les plans vélo et schémas cyclables de Toulouse Métropole, du Sicoval, du Muretain Agglo et des Coteaux Bellevue ainsi que dans le schéma directeur des mobilités du Grand Ouest Toulousain.

Le nouveau service VélÔ Toulouse, lancé fin août 2024, contribue également à promouvoir la pratique du vélo. Il propose davantage de stations (+117, soit 400 en tout) et de vélos (+700, soit 3 300 en tout). De plus, la flotte de vélos est désormais composée de 50 % de vélos à assistance électrique. Cela permet d'élargir le domaine de pertinence du service (longueur et dénivelé des trajets) ainsi que le public cible. La fréquentation du service a plus que doublé, passant de 13 000 voyages par jour à près de 28 000 par jour avec le nouveau VélÔ Toulouse. Ce service sera étendu à d'autres communes dès septembre 2025 : Aucamville, Balma, Blagnac, Labège, Ramonville et Tournefeuille.

Par ailleurs, des services vélos (location, réparation...) seront mis en place dans les communes de Muret et de Plaisance-du-Touch dans des lieux dédiés.

Des projets visant à mailler, sécuriser et fluidifier le réseau de voies structurantes d'agglomération, notamment l'accès/sorties des voies rapides urbaines, sont programmés d'ici 2030 et financés.

D'autres projets, également programmés d'ici 2030, concernent le réseau routier urbain de l'agglomération ; la plupart visent à requalifier la voirie pour accorder davantage de place aux modes alternatifs (vélo, marche, transports collectifs).

Par ailleurs, au-delà des opérations de requalification ou de création de voiries :

- La Mairie de Toulouse poursuit la **mise en œuvre de son plan local de stationnement** avec l'extension programmée du stationnement réglementé payant dans plusieurs faubourgs.
- **De nouveaux équipements de nature à favoriser la pratique du covoiturage seront mis en service** : aires de covoiturage implantées par le conseil départemental de la Haute-Garonne au contact du réseau de voiries structurantes et aires d'embarquement covoiturage implantées dans plusieurs pôles d'échange de la ligne C du métro. Un pôle d'échanges multimodal avec aire de covoiturage sera créé au niveau de l'échangeur de Montgiscard (ASF, conseil départemental de la Haute-Garonne et Sicoval). En complément, Tisséo Collectivités a mis en place une application de mise en relation entre covoitureurs du quotidien : Covoitéo.
- **Un projet d'amélioration et de modernisation de la gestion du trafic et de l'information des usagers des voies structurantes d'agglomération** est à l'étude (ASF, direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest, Toulouse Métropole).

Suites données au plan de mobilité et à la concertation préalable

La concertation préalable a permis de recueillir les besoins, les attentes et les propositions d'une grande diversité de personnes et d'organisations. Ces éléments aideront Tisséo Collectivités à poursuivre l'élaboration du plan de mobilité, portant sur la période 2030-2040.

Tisséo Collectivités s'engage à prendre plusieurs mesures pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et du bilan des garants :

Des engagements pour poursuivre la dynamique d'information et de participation du public :

1. **Mener une concertation continue** jusqu'à l'arrêt du projet de plan de mobilité et informer la CNDP des modalités.
2. **Solliciter la CNDP** pour la désignation d'un garant de la concertation continue.
3. **Maintenir le site Internet de la concertation préalable** (www.demainmobilites.fr), qui comporte de très nombreuses ressources utiles pour la suite de la démarche.
4. **Organiser une réunion publique sous forme de webinaire** d'ici juillet 2025 pour diffuser l'information sur les enseignements que Tisséo Collectivités tire de la concertation préalable.
5. **Mettre en place un comité de suivi**, composé de représentants de la société civile, pour accompagner la poursuite de l'élaboration du plan.
6. **Organiser des webinaires et/ou diffuser des « newsletters »** pour informer le grand public à des étapes clés de l'avancement de la démarche d'élaboration du plan et pour échanger.
7. **Partager les résultats des études** achevées dont Tisséo Collectivités est l'unique propriétaire.
8. **Organiser de nouveaux temps de concertation « grand public »** après les élections municipales de 2026 et avant l'arrêt du projet de plan de mobilité, afin de débattre des objectifs, des scénarios et des modalités de suivi et d'évaluation.
9. **Poursuivre la communication auprès d'un large public** et mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.

Des engagements pour poursuivre l'élaboration du plan de mobilité :

10. **Enrichir l'état des lieux et le diagnostic** en considérant la diversité des usagers et des territoires.
11. **Préciser les ambitions du plan de mobilité et ses objectifs.**
12. **Informar sur le modèle de financement des mobilités ainsi que sur la trajectoire et les capacités financières de Tisséo** qui financeront une partie des actions du plan de mobilité.
13. **Elaborer plusieurs scénarios contrastés** afin d'examiner les différents chemins possibles pour atteindre les objectifs définis.
14. **Mettre en place un comité de coordination du plan de mobilité**, rassemblant les exécutifs des acteurs des mobilités, pour partager les ambitions, objectifs et scénarios, et s'assurer de leur cohérence au regard des compétences de chacun et de leurs capacités financières.
15. **Préciser le phasage et la priorisation des actions** qui figureront dans le projet plan de mobilité.

Ces différentes mesures sont détaillées ci-après, dans les tableaux explicitant les réponses apportées aux « suites à donner » et aux « recommandations » rédigées par les garants.

Le tableau ci-après reprend les 7 « *suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse* » figurant dans le bilan des garants, ainsi que **les engagements de Tisséo Collectivités**.

1. Préciser l'état des lieux et le diagnostic en considérant la diversité des usages et des territoires dont faire des retraitements de l'enquête mobilité

Tisséo Collectivités s'engage à enrichir l'état des lieux et le diagnostic en considérant la diversité des usagers et des territoires.

Plusieurs documents déjà disponibles apportent des réponses aux questions posées lors de la concertation :

- Le rapport d'analyse des résultats de l'EMC², disponible sur www.tisseo-collectivites.fr/publication-des-etudes
- Les publications thématiques portant sur la mobilité liée au travail, la mobilité liée aux zones économiques et le télétravail, disponibles sur www.tisseo-collectivites.fr/publication-des-etudes
- Les fiches thématiques de l'état des lieux, disponibles sur www.demainmobilités.fr/pages/etat-des-lieux-de-la-mobilite

Des analyses complémentaires, permettant de mieux appréhender la diversité des besoins, des usages et des territoires, seront réalisées et publiées en 2025. Elles porteront sur la mobilité des habitants de la périphérie ainsi que sur celle de certaines catégories de personnes (élèves et étudiants, actifs, personnes en situation de handicap, etc.).

Des traitements supplémentaires de l'enquête mobilité (EMC²) seront publiés en 2025 sur le site de Tisséo Collectivités et sur le site Demain Mobilités. Ils porteront sur les déplacements de courtes distances, la baisse de la mobilité, l'usage de la voiture, etc.

2. Préciser en quoi les mesures retenues répondent à l'ambition de donner accès à tous et aux demandes de justice sociale et territoriale

3. Clarifier les ambitions en termes d'évolution des parts modales de la voiture, des modes actifs et des transports en commun

4. Préciser les objectifs en termes de bilan carbone et de réduction de l'impact sur l'environnement

5. Clarifier les objectifs en termes de développement de l'intermodalité

Sur ces quatre points, **Tisséo Collectivités s'engage à préciser les ambitions du plan de mobilité et ses objectifs, en tenant compte du cadre légal et réglementaire et des enseignements de la concertation**. Les ambitions et objectifs seront proposés par les élus et soumis à la concertation après les élections municipales de 2026.

Tisséo Collectivités, qui portera une partie des actions du plan de mobilité, s'engage également à **informer sur sa trajectoire et ses capacités financières**.

6. Préciser le dispositif de gouvernance collaborative des acteurs des mobilités en considérant les demandes de renforcement

Tisséo Collectivités s'engage à mettre en place un comité de coordination du plan de mobilité rassemblant les représentants des acteurs des mobilités, notamment la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne ainsi que les 5 intercommunalités membres de Tisséo Collectivités. Cette instance sera mobilisée pour partager les ambitions, objectifs et scénarios, et s'assurer de leur cohérence au regard des compétences de chacun.

7. Préciser le phasage et la priorisation des actions dans le temps, en lien avec les financements

Tisséo Collectivités s'engage à préciser le phasage et la priorisation des actions qui figureront dans le plan de mobilité. Le projet de plan de mobilité sera arrêté après une concertation portant sur les objectifs et les scénarios, puis soumis à enquête publique.

Le tableau ci-après reprend les 6 « *recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du plan ou sur la prise en compte des avis des participants* » figurant dans le bilan des garants, ainsi que **les engagements de Tisséo Collectivités.**

1. Informer la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation

Tisséo Collectivités s'engage à mener une concertation continue jusqu'à l'arrêt du projet de plan de mobilité. Les modalités de cette concertation seront notamment :

- Le maintien du site Internet de la concertation préalable (www.demainmobilities.fr), qui comporte de très nombreuses ressources utiles pour la suite de la démarche (dossier de concertation, fiches thématiques, analyses territoriales, comptes rendus des ateliers, replay des réunions publiques et des webinaires, etc.). Le site Internet pourra être enrichi avec de nouvelles publications de Tisséo Collectivités. L'espace contributif restera clos jusqu'au prochain temps de concertation « grand public ».
- L'organisation d'une réunion publique sous forme de webinaire d'ici juillet 2025 pour indiquer les enseignements que Tisséo Collectivités a tiré de la concertation préalable et pour présenter les suites données à la démarche d'élaboration du plan de mobilité ;
- La mise en place d'un comité de suivi composé de représentants de la société civile (voir détail ci-après) visant à informer de l'avancement de la démarche d'élaboration du plan et à échanger ;
- L'organisation périodique de webinaires et/ou la diffusion de « newsletters » pour informer le grand public de l'avancement de la démarche d'élaboration du plan et pour échanger (cas du webinaire).
- L'organisation de nouveaux temps de concertation, préalable à l'arrêt du plan et portant sur les objectifs, les scénarios et les modalités de suivi et d'évaluation.

Tisséo Collectivités s'engage à informer la CNDP des modalités de concertation continue jusqu'à l'arrêt du projet de plan de mobilité.

De plus, Tisséo Collectivités sollicitera la CNDP pour la désignation d'un garant de la concertation continue.

2. Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que Tisséo Collectivités tire de la concertation préalable

Tisséo Collectivités s'engage à organiser une réunion publique sous forme de webinaire d'ici juillet 2025. Ce webinaire permettra d'indiquer les enseignements que Tisséo Collectivités a tiré de la concertation préalable et de présenter les suites données à la démarche d'élaboration du plan de mobilité. Ce sera également un cadre qui permettra d'échanger avec les participants et, ainsi, de prolonger la dynamique de la concertation. Le webinaire sera enregistré et consultable en replay sur le site Internet de la concertation (www.demainmobilities.fr).

3. Partager les résultats des études existantes, en cours ou complémentaires qui seraient conduites

Tisséo Collectivités s'engage à partager les résultats des études achevées dont il est l'unique propriétaire, à l'instar de ce qui a été fait en 2024 avec les résultats et analyses de l'EMC². Les études seront publiées sur le site Internet de Tisséo Collectivités ou sur celui de la concertation préalable. Elles pourront en outre faire l'objet d'une présentation dans le cadre des webinaires publics évoqués en réponse à la recommandation n°1.

Les études effectuées dans le cadre de l'élaboration du SERM appartiennent à plusieurs partenaires.

La synthèse des études multimodales (phase 1) est disponible sur le site de Tisséo Collectivités (www.tisseo-collectivites.fr/publication-des-etudes).

Les études multimodales (phase 2) ainsi que les études préliminaires ferroviaires sont en cours. Tisséo Collectivités s'engage à inviter les partenaires à partager ces études, une fois qu'elles seront achevées, et à chaque étape d'avancée du SERM, et donc notamment dès la fiabilisation du dossier de synthèse de la préfiguration du SERM, prévu au début de l'été 2025.

4. Impliquer le public dans l'élaboration des scénarios, la définition des objectifs quantitatifs et des modalités de suivi et d'évaluation

Au-delà des temps de concertation réglementaires, **Tisséo Collectivités s'engage à organiser de nouveaux temps de concertation « grand public » après les élections municipales de 2026 et avant l'arrêt du projet de plan de mobilité, afin de débattre des objectifs, des scénarios et des modalités de suivi et d'évaluation.**

5. Mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation qui accompagnerait la poursuite de l'élaboration du plan

Tisséo Collectivités s'engage à mettre en place un comité de suivi visant à accompagner la poursuite de l'élaboration du plan. La composition de cette instance pérenne de concertation sera définie ultérieurement, après échange avec le garant de la concertation continue, qui sera désigné par la CNDP. Le comité de suivi permettra d'informer les représentants de la société civile de l'avancement de la démarche d'élaboration du plan de mobilité et d'échanger avec eux.

6. Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.

Tisséo Collectivités s'engage, au cours de la démarche d'élaboration du plan de mobilité, à communiquer une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision, à l'instar de ce qui a été proposé à l'occasion de la concertation préalable. En particulier, les personnes ayant participé à la concertation préalable et ayant manifesté leur intérêt pour la démarche seront tenues informées des avancements.

Par ailleurs, Tisséo Collectivités a entendu les demandes d'information et de concertation relatives à d'autres sujets que le plan de mobilité.

Tisséo Collectivités souhaite apporter des informations au sujet de **l'avancement du Service Express Régional Métropolitain (SERM)** et des modalités de concertation sur ce sujet.

L'Etat, la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités ont confié une mission de préfiguration du SERM toulousain à la Société des Grands Projets (SGP), SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions. Cette mission a démarré en début d'année 2025 et doit durer 6 mois. Elle doit permettre d'élaborer un dossier de candidature au statut de SERM. Le dossier de synthèse sera donc disponible au cours de l'été 2025.

Cette mission prévoit également la tenue d'un "dialogue territorial" avec les acteurs du territoire (intercommunalités, acteurs économiques, etc.). Il vise à recueillir les besoins, attentes et propositions vis-à-vis du SERM toulousain. Les enseignements de ce dialogue nourriront la construction du SERM toulousain.

Au regard de l'enjeu d'une articulation optimale entre le plan de mobilité et le SERM, Tisséo Collectivités suggère une large concertation publique sur le SERM, à l'instar de celle menée pour « Demain Mobilités ! ».

Enfin, **la reconfiguration du réseau bus à échéance de la ligne C du métro est en cours d'étude** par les services de Tisséo Collectivités. L'étude vise à repenser les itinéraires et les niveaux d'offres du réseau bus, afin de connecter au mieux les « accélérateurs » que sont les métros, et pour certains territoires, les gares.

Cette étude, démarrée en 2024, se poursuivra jusqu'en 2026 pour acter les itinéraires dans un premier temps, et les niveaux d'offres dans un second temps. Les années 2027 et 2028 seront consacrées à l'identification des aménagements de voirie à réaliser pour permettre la mise en œuvre de ce nouveau réseau.

Cette étude est travaillée en lien avec les élus des communes du ressort territorial de Tisséo Collectivités, lors de Commissions Territoriales "Réseau et Services". Les élus en charge pourront, au gré de l'avancement de l'étude, partager et concerter leurs administrés. Les instances de concertation de Tisséo Collectivités, en particulier le Comité des Partenaires, seront également des lieux de présentation de l'avancement de l'étude.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de la concertation dressé par les garants.

ARTICLE 2 : APPROUVE le compte rendu de la concertation et les enseignements qui en sont tirés.

ARTICLE 3 : APPROUVE les suites données à la concertation et au projet de plan de mobilité ainsi que les mesures proposées pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et du bilan des garants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES